

Cérémonie commémorative du Cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie 19 mars 1962

Allocution du Maire le mardi 19 mars 2019 à Bouguenais

Monsieur le président de la section locale de la FNACA,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations d'anciens combattants,

Messieurs les porte-drapeaux,

Mesdames et Messieurs les représentants des Corps constitués, Gendarmerie Nationale et Sapeurs-pompiers,

Chers collègues du Conseil municipal,

Mesdames et Messieurs, Chers Concitoyens,

Le 19 mars a été choisi officiellement en 2012 pour être la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Ce jour est celui du souvenir que nous devons en priorité à l'ensemble des victimes de ces conflits, dernières guerres coloniales de la France.

Le 19 mars 1962, à midi, le cessez-le-feu conclu la veille, lors de la signature des accords d'Évian, devenait effectif. Il mettait fin « aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien ». Ainsi s'achevait une guerre de quatre-vingt-douze mois dont le bilan, de part et d'autre, devait se révéler bien lourd.

Beaucoup d'entre nous n'ont certes pas connu et vécu cette guerre de décolonisation qui a divisé aussi bien les Algériens que les Français. Mais tous en ont entendu parler, lu des livres ou bien vu des films. Ces événements font désormais partie de notre histoire et comme tout autre événement historique, nous pouvons commencer à la regarder sans omission et sans culpabilité, afin de permettre aux générations plus jeunes de la connaître, elles aussi. C'est la condition qui rend possible une véritable réconciliation, emprunte de respect et de solidarité. Les anciens combattants d'ici et d'ailleurs le savent : ils sont les premiers à œuvrer pour cette réconciliation.

C'est pourquoi je choisis d'évoquer cette année, l'histoire de Maurice Audin.

Il est environ 23 heures, ce 11 juin 1957, lorsque des militaires français débarquent au premier étage d'un HLM d'Alger. S'y trouvent Maurice Audin, un enseignant en mathématiques de 25 ans, son épouse et leurs trois enfants. Alors que la bataille d'Alger fait rage, le couple, membre du Parti communiste algérien, a hébergé à son domicile des militants indépendantistes. Maurice Audin est emmené au « centre de triage » d'El Biar. Quelques jours plus tard, l'armée annonce à sa femme qu'il a disparu après s'être évadé à l'occasion d'un transfert, le 21 juin. Elle ne le reverra jamais. Le décès de Maurice Audin sera confirmé en 1963.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que Maurice Audin, militant anticolonialiste, mathématicien et père de famille, a bien été assassiné par l'armée française en 1957. Emmanuel Macron l'a reconnu, faisant de ce fait historique une vérité officielle. Il y a quelques mois, le chef de l'Etat s'est rendu à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), au domicile de Josette Audin et a remis à la veuve du disparu, une déclaration reconnaissant que son époux était « mort sous la torture du fait du système institué alors en Algérie par la France ».

Dans un communiqué, la famille Audin a salué « la déclaration du Président dont chacun pourra mesurer l'immense portée politique et historique ». Alger a salué « un pas positif ». Au-delà de l'histoire individuelle, ce qui est reconnu, c'est la part de responsabilité de la France dans l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie.

Loin de moi l'intention de raviver les blessures, notre devoir de mémoire nous impose de prendre en compte la décision du chef de l'Etat. Saluée par tous, elle contribue pleinement à la compréhension de cette période.

Et si nous pensons aux morts, en ce 19 mars, nous n'oublions pas les vivants, les survivants de cette guerre si particulière/singulière qui laissa beaucoup d'entre eux meurtris, déracinés.

Mémoire douloureuse qui passe par la reconnaissance de l'ensemble des victimes, qu'elles soient pieds noirs, harkis, civils ou militaires.